



## PRISON : ENTREPRISE D'INSERTION ?

**REUNION-DEBAT le 24 NOVEMBRE 2011 à La Castille dans le cadre des 18èmes JOURNEES NATIONALES PRISON.**

Pour marquer dans le Var ces Journées Nationales Prison qui ont lieu chaque année à la fin du mois de Novembre, le Groupe Local de Concertation Prison du Centre Pénitentiaire de La Farlède avait convié ce 24 Novembre tous les acteurs et les intervenants qui participent à l'accompagnement des personnes détenues et toutes celles qui se sentent concernées par les questions que pose la Prison, à se retrouver pour échanger et débattre autour de cette question : Prison : entreprise d'insertion ? Quelles « activités » propose-t-on aux personnes détenues pour les aider à se réinsérer ? Près de 80 personnes dont quelques anciens du Centre Pénitentiaire de La Farlède ont répondu à cette invitation et ont pu exprimer leurs questions à ce sujet.

La Prison apparaît souvent comme du temps perdu, du temps gâché à ne rien faire dans l'angoisse et l'attente de la « libération » ; la question était donc posée : comment rendre la prison « utile » ? Comment le travail et les activités proposées aux personnes durant leur temps de détention pourraient-ils leur permettre de se reconstruire, d'éviter la récidive en reprenant goût à quelque chose de sensé et d'utile pour eux-mêmes et pour la société ? Quelles « activités » sont les plus attendues et les plus appropriées aux besoins de ces personnes pour favoriser leur réinsertion, pour qu'elles retrouvent leur place dans la société, qu'elles renouent les liens qui ont été défaits avec cette société ? Pour que la Prison ne soit pas qu'un lieu de privation de liberté qui entérine un échec de la Société et fabrique de l'exclusion, mais qu'elle soit avant tout un facteur de réinsertion, désormais nous avons une Loi Pénitentiaire (Loi du 24 Nov. 2009 Art. 27) qui fait obligation au détenu d'avoir une « activité » qui lui permette de s'accrocher à quelque chose, qui l'amène à un travail sur soi, à construire un projet de réinsertion, un projet de retour à la vie normale en société ; la Loi ne précise pas quelle « activité » on doit proposer à chacun ; mais elle laisse penser qu'on doit en proposer suffisamment, en nombre et en qualité, pour que chacun y trouve son compte. L'objectif de ces Journées Nationales Prison 2011 était donc de faire le point sur ces « activités » proposées à La Farlède et de les questionner : est-ce qu'elles sont suffisantes, suffisamment valorisantes et adaptées pour permettre la réinsertion, permettre aux gens de réapprendre les règles d'une vie en société, les règles du vivre ensemble ?

Dans un premier temps, il s'agissait de faire un peu l'inventaire des trois types d'activités qui peuvent être proposées aux personnes détenues :

1. **Des activités d'ordre plutôt « occupationnel » de type éducatif, culturel et sportif** : moyennant une cotisation, l'Association AESAD dont Madame PERFETTINI est la présidente locale (Association Educative et Sportive d'Aide aux Détenus) s'efforce d'offrir toute une palette d'activités : sports, jeu d'échec, relaxation, sculpture sur bois, arts plastiques, médiathèque, rédaction et édition du journal interne MURS MURS diffusé à tous les détenus. Les activités sportives sont les plus demandées ; elles ne sont pas conditionnées par la cotisation. L'AESAD distribue également des bourses d'étude et finance quelques fêtes. Le Service Médical et les Aumôneries proposent aussi quelques activités (Education à la Santé, groupe de parole ...). La représentante des ALCOOLIKES ANONYMES anime un groupe de parole tous les quinze jours depuis deux ans (action vivement encouragée par le Directeur).

2. **Des activités de type formation** : activités « scolaires » ou formations professionnelles et qualifiantes rémunérées. Madame MATHAIS, présidente d' AUXILIA rappelle qu'Auxilia offre gratuitement des activités scolaires et à ce titre est partenaire tant de l'Administration Pénitentiaire que de l'Education Nationale. A La Farlède actuellement : 4,5 enseignants à temps plein (18 heures/semaine), 21 vacataires (3heures/semaine). Quelques résultats positifs (22% de réussite au bac, 100% en FLE) mais en raison des temps d'incarcération très variables des modules très courts sont mis en place : apprendre à faire ses comptes, etc... La Société IDEX qui sous-traite à l'Administration Pénitentiaire ce secteur dans la Prison avec l'aide de PREFACE propose aussi des formations, notamment à l'Informatique. L'association GRAVIR donne des cours de code de la route aux détenus.

3. **Des activités de type travail rémunéré** - soit à l'intérieur de l'Etablissement : Services généraux, Ateliers de production ; - soit à l'extérieur de l'Etablissement sous forme de « chantiers extérieurs ». Monsieur VIELLARD, Société IDEX, a la responsabilité du travail quotidien des détenus (cuisine, buanderie, entretien de l'établissement, travaux divers) mais insiste sur la difficulté à trouver des donneurs d'ordre qui voudraient bien sous-traiter du travail aux ateliers de production qui pourraient employer plus d'une vingtaine de personnes. Ceci a conduit à ouvrir en 2011 une boulangerie (8 postes/an), cette activité pouvant déboucher sur la délivrance d'un CAP d'ouvrier boulanger.

Dans le petit reportage réalisé par L. DI GENNARO et projeté en début de soirée, (on pourra le retrouver en Décembre sur son site d'information varoise [www.tv83.info](http://www.tv83.info)) Mme HUMMEL, Sénateur et Maire de La Valette, qui accueillera bientôt sur sa commune le nouveau Centre de Semi-Liberté et qui avait tenu à participer au débat, fait bien la différence entre les activités de type occupationnel et les activités de type « chantiers extérieurs » qu'elle juge plus propices à favoriser une réinsertion ; chantiers de réinsertion



proposés aux détenus en fin de peine dans le cadre de « CUI » (contrat unique d'insertion) : - « vigneronnage » pour le Domaine de la Castille (Monsieur SOULLIE), contrats de 9 mois rémunérés au SMIC avec une formation permettant d'obtenir un certificat d « ouvrier spécialisé viticulture » ; - activités de travail forestier, de débroussaillage et autres travaux proposés par l'ACEP (Madame DAMAZ) intervenant sur plusieurs communes du Var-ouest ; contrats de 3 mois pour 12 personnes sur la base de x heures/semaine ; ces chantiers extérieurs ACEP reposent en grande partie sur un financement de la Région ; Mme DAMAZ souligne les problèmes financiers de l'ACEP en déficit en 2010 et 2011.

Mme PEIRANO, Conseillère Régionale PACA, s'excusant de son absence imprévue, insiste sur sa détermination à apporter le soutien financier de la Région à toutes les actions de formation que peut développer la Prison et souhaite qu'on puisse se revoir à ce sujet.

Un représentant de la MISSION LOCALE rappelle son partenariat avec le SPIP (en 2011 un comité de pilotage a été créé et concerne 60 détenus ayant encore de 6 à 8 mois à exécuter, des formations sont mises au point avec les éducateurs), avec l'AFPA, les Amis du Coudon, le FRAT. L'idée serait d'utiliser le réseau des missions locales afin que les détenus sortants puissent avoir un contact dans tous les lieux.

Mme LEON, Adjointe au Maire de La Seyne souligne le rôle des collectivités locales dans l'apport de travail pour les chantiers extérieurs (TIG) mais aussi les difficultés qu'elles ont à assurer une prise en charge sociale (domiciliation, hébergement, travail, RSA ...) de leurs ressortissants susceptibles de sortir de prison ; elle déplore que leur libération ne puisse pas être communiquée aux services sociaux municipaux. On notera la présence à cette soirée de plusieurs autres représentants des

Municipalités voisines (La Crau, La Farlède, Solliès-Pont, La Valette).



Dans un deuxième temps, nous nous sommes interrogés sur ces activités ; la Loi Pénitentiaire invite l'Administration à consulter les détenus sur ce qu'ils peuvent attendre comme « activités » ; pour cela, nous faisons état des résultats d'une enquête faite par les Visiteurs de Prison auprès des détenus ; enquête qui montre notamment qu'une grande majorité d'entre eux se sont vu proposer une activité à leur entrée mais sans doute préféreraient-ils bénéficier d'une « activité » à l'extérieur

plutôt qu'à l'intérieur ! Le Directeur du Centre Pénitentiaire, Mr GOUJOT, et le Juge d'Application des Peines, Mme KARROUZ, expliquent les difficultés qu'il peut y avoir pour mettre en place, développer et gérer toutes ces activités au sein de la Prison ; le travail en « chantier extérieur » est soumis à l'appréciation et à l'autorisation du Juge d'Application des Peines ; Madame KARROUZ constate que beaucoup de détenus ne présentent pas les conditions requises (être en fin de peine, apte au travail ...) pour être affectés sur les chantiers extérieurs, qu'il faut tenir compte des risques encourus, qu'elle n'arrive à couvrir ni les besoins de l'ACEP ni ceux du Domaine de La Castille (10 personnes

pourraient être accueillies au lieu de 3 seulement actuellement). Elle fait part des PSAP (Procédure Simplifiée d'Aménagement de Peine) qui concernent les « petit profil pénal », le JAP pouvant en décider après débat contradictoire sans l'intervention du Procureur de la République. 59 PSAP ont été prononcés depuis avril 2011, il semble que cette procédure plus simple aille en augmentant. L'augmentation de cette procédure peut être comparée à celle de la pose de bracelet électronique (plus de 200 actuellement à Toulon).



Mr GOUJOT fait remarquer que les détenus ont une obligation morale d'avoir une activité mais qu'aucune sanction n'est prévue, qu'on peut seulement les inciter en leur rappelant que chacun doit pouvoir donner un sens à sa peine. Il annonce aussi que l'établissement a été « labellisé » pour le « quartier arrivant » au niveau des règles pénitentiaires européennes.

Suivent diverses interventions déplorant le problème de l'absence d'adresse fréquente lors des sorties ce qui bloque toutes les demandes de

RSA, la rareté des organismes proposant une domiciliation, les « sorties sèches », l'absence des cours pendant les vacances scolaires, les tarifs des produits « cantinés », la difficulté à obtenir l'autorisation d'avoir son instrument de musique en cellule.

Le dispositif de formation qui a été monté à La Castille pourrait-il faire école pour d'autres prisons ? Est-ce que la Chambre d'agriculture représentée à cette soirée par Fr. DROUZY, pourrait faire connaître l'expérience de La Castille à d'autres exploitants viticoles qui cherchent des ouvriers qualifiés et pourraient la reprendre à leur compte ?

Prison : entreprise d'insertion ? Oui, la prison peut aider les personnes détenues à s'inscrire dans un processus de réinsertion, de resocialisation ; elle peut aider lorsqu'elle incite les personnes à se confronter avec une réalité telle qu'une formation ou un travail, lorsqu'elle oblige les gens à un travail sur soi, ou à une réflexion ; elle peut aider les personnes à se reconstruire et à retrouver les liens qui s'étaient défaits ; elle peut aider les personnes à reprendre le chemin d'une vie en société, d'une vie libre, respectueuse des autres et harmonieuse ... mais pour cela, il faut que tout le monde y croit, que tout le monde y mette du sien, qu'on accepte que les personnes condamnées aient droit à une deuxième chance, qu'elles puissent revenir au milieu de nous, reprendre une place qu'elles n'auraient pas dû quitter ; toutes les personnes détenues sont appelées un jour à sortir de prison ; il faut peut-être qu'on travaille à la « réussite » de ces sorties et à changer notre regard sur la Prison, le regard commun de la société, sur ceux que la Justice a condamnés.

La question des « activités » que la Prison peut proposer aux personnes détenues est bien au cœur, au centre de la problématique de l'insertion ; s'il n'y a pas d'activité, s'il n'y a pas quelque chose à s'accrocher, on risque de tourner en rond, de s'enfoncer, de se dévaloriser ; s'il n'y a pas d'activités, il n'y a rien qui motive les personnes à changer, à changer leur comportement, à essayer de devenir meilleur, à re-gagner leur place, leur « utilité » dans la Société. Les « activités » sont une béquille, une béquille essentielle qu'on offre aux gens pour qu'ils se remettent à marcher dans le bon sens, de façon équilibré ; une béquille qui va les soutenir dans ce travail sur eux-mêmes, ce travail de

reconstruction. Mais c'est vrai qu'il y a un travail qu'on ne pourra pas faire à leur place : s'ils n'ont pas la volonté de se saisir de cette béquille, de se saisir de cette chance qui leur est donnée pour se ressaisir et pour repartir du bon pied, si ça vient pas d'eux, la prison leur sera peut-être « inutile ».

Tout ce travail de réinsertion, la Prison, (et la Justice) ne peut pas le faire toute seule ; la réinsertion est un défi qui dépasse la prison, les petits moyens dont dispose la prison pour cela ; en fait nous sommes tous responsables à la place qui est la nôtre, de trouver des moyens, les ouvertures, de créer des ponts entre le « dedans » et le « dehors » qui restent inséparables, de créer comme à La Castille des espaces de vie (économique, sociale et solidaire) qui s'ouvrent à la prison ; il faut absolument développer ces espaces et ces partenaires, pour que la prison ne se contente pas de priver de la liberté, mais réapprenne aux gens le bon usage de la liberté ; qu'elle ne soit pas un échec sur le plan de la réinsertion, mais qu'elle permette à des personnes de rebondir positivement ; nous sommes tous responsables de renouer des liens qui ont été abimés, de réparer le tissu social là où il a fait défaut à certains ; on a besoin de tous et de chacun.

Dominique de RIVOYRE et Gabrielle CHARLES, Secrétaires du GLCP de La Farlède.